

Nécessité d'élaborer un plan d'action pour moderniser et développer l'ANRH

Dossier de la rédaction de H2o
February 2020

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a mis en avant l'importance du rôle de l'Agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH) dans l'inventaire, la prospection et la protection des ressources en eau du pays, insistant sur sa modernisation à travers l'élaboration d'un plan d'action efficace.

S'exprimant lors d'une réunion avec les cadres de l'Agence durant sa première visite d'inspection depuis son installation à la tête du secteur, le ministre a souligné le caractère prioritaire de la valorisation et la modernisation des entreprises relevant du secteur des ressources en eau, assurant que le premier défi à relever par le secteur consistait à "garantir les ressources en eau pour les générations futures". Pour M. Berraki, les décisions de l'agence doivent revêtir un caractère contraignant à l'égard des différentes parties concernées notamment ce qui a trait aux modalités de prospection et d'exploitation des ressources en eau, en ce sens que l'ANRH dispose de données, de mécanismes et d'informations lui permettant de donner des consignes qu'il convient de prendre en compte. Le ministre a évoqué avec les cadres les détails de leur travail et les différentes difficultés auxquelles ils font face dans l'accomplissement de leurs missions. Il a souligné "la volonté du secteur à assurer tous les moyens nécessaires et à réunir les conditions même de contribution à la réévaluation des ressources nationales." Aussi, selon le ministre, il a été décidé du changement de statut de l'ANRH, passant de celui d'établissement public à caractère administratif (EPA) à celui d'établissement à caractère industriel et commercial (EPIC). L'objectif est de permettre à l'établissement de traiter les différentes problématiques financières auxquelles il est confronté. En tant qu'EPA, l'ANRH a été dans l'impossibilité de mobiliser plusieurs financements indispensables pour la gestion de ses activités tant dans l'étude des ressources en eau et de leur qualité que des activités de prospection et d'inventaire. En tant qu'EPIC, a précisé le ministre, l'ANRH bénéficiera d'une plus grande facilité dans la gestion au regard de ses besoins en matière de recherche scientifique et d'action sur le terrain et dans les laboratoires.

Les cadres de l'agence activent dans les domaines de mise en application des programmes d'inventaires des ressources en eaux, de leur suivi régulier, de la réalisation d'études hydrologiques et hydriques, de prospection et de forage, d'établissement de cartes hydrogéologiques et des ressources en eaux souterraines, les précipitations, la protection et la sauvegarde de la ressource contre toutes formes de dégradation. Le secteur doit également s'employer à créer une coordination entre l'ANRH et les autres entreprises sous sa tutelle à l'instar de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) et l'Algérienne des Eaux (ADE) afin de "booster" la coopération en matière de recherche scientifique et d'échange d'informations. Dans ce contexte, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'établir des relations durables avec le milieu universitaire et scientifique pour la réalisation des projets de recherche de qualité.

Algérie Presse Service (Alger) - à AllAfrica